



ET SI VOTRE UNITÉ DE RECHERCHE ACCUEILLAIT UN PROJET ARTISTIQUE ?

APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE D'ARTISTE 2024-2025

© Camille Fischer, artiste-plasticienne en résidence au sein de l'unité de recherche Biomolécules et Biotechnologies Végétales (BBV) en 2023-2024

Retour des candidatures avant le **lundi 22 janvier 2024**

Entretien vendredi 2 février 2024


PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

 université
de TOURS

Dans le cadre de son engagement dans le dialogue entre sciences et arts, l'université de Tours propose l'accueil en résidence d'un.e artiste au sein d'un de ses laboratoires. L'idée est de faire entrer l'art dans les laboratoires et de permettre aux scientifiques, universitaires, étudiants, de toucher du doigt la démarche de création artistique.

L'objectif du dispositif est de proposer un travail de création et de recherche qui interroge une thématique ou un objet de recherche. Les interactions entre artistes et scientifiques sont l'occasion de répondre à deux enjeux fondamentaux : d'une part, le besoin d'engager des démarches de présentation et de diffusion des sujets et résultats de recherches, auprès de non-scientifiques, de manière sensible et créative. D'autre part, la volonté de co-construire des réflexions entre artistes et scientifiques, afin de produire des créations témoignant de processus de création, artistique et scientifique à la fois, témoignant ainsi de la richesse issue du dialogue entre les disciplines.



Cueillette de champignons : Immersion de Camille Fischer, artiste en résidence au sein de l'unité de recherche Biomolécules et Biotechnologies Végétales (BBV) - 2023-24

Toutes les unités de recherche de l'Université de Tours, de toutes tailles, de toutes disciplines sont invitées à témoigner de l'intérêt qu'elles auraient à considérer un dialogue avec les arts. Il n'est pas nécessaire d'être déjà investi dans une démarche art-sciences, ni même d'avoir identifié un type d'art et encore moins un.e artiste en particulier.

L'objectif de l'Université de Tours est de favoriser des interactions créatives au sein de ses laboratoires et de permettre aux chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels, doctorants, étudiants de masters des laboratoires d'expérimenter un événement inédit dans leur parcours de scientifiques, en étant amené à échanger et collaborer avec la création artistique.

1 / HISTORIQUE ET DÉROULEMENT

Chaque année depuis 2002, l'Université organise des résidences d'artistes dans tous les domaines de la création (musique, arts plastiques, théâtre, danse, BD, littérature, cinéma, arts numériques...). Elle bénéficie pour ce faire du soutien de la DRAC Centre-Val de Loire, Direction Régionale aux Affaires Culturelles.

Depuis 2017-2018, année d'accueil de la plasticienne Carole Marchais au sein de CITERES, le service culturel a souhaité privilégier la synergie entre création scientifique et création artistique en donnant systématiquement la main aux unités de recherche pour qu'elles puissent tisser des liens et élaborer un projet avec un.e artiste ou un collectif, bénéficier d'un regard neuf et souvent décalé sur leurs activités, co-créer une ou des œuvres en lien direct ou indirect avec leur production scientifique.

Qu'est-ce qu'une résidence d'artiste à l'université de Tours ?

Les résidences d'artistes donnent lieu à diverses définitions. Elles se basent sur deux principes : un travail créatif sur un temps long et ancré dans un lieu, un territoire.

À l'université de Tours, les résidences sont définies conjointement par le laboratoire, le service culturel et l'artiste. Elles peuvent répondre à la volonté d'un laboratoire de modifier ses pratiques scientifiques, d'expérimenter des méthodes inusitées ou de produire une réflexivité sur les démarches de recherche, grâce à la collaboration avec un.e artiste. Elles peuvent être davantage orientées vers une mise en valeur originale des résultats ou des pratiques de recherche et permettre une mise en perspective et en visibilité des activités du laboratoire, par un biais créatif et artistique.

Une fois sélectionné.e, l'artiste est accueilli.e par un ou plusieurs membres du laboratoire, associé.e à différents moments de vie de laboratoire, intégré.e à des événements du laboratoire (expériences, manipulations, sorties, séminaires...) et éventuellement associé.e à l'élaboration d'actions dans le laboratoire (ateliers, collaborations...).

Par ailleurs, la résidence consiste également pour l'artiste à proposer des interventions, formelles et informelles dans le laboratoire, mais aussi auprès du public étudiant de l'Université de Tours, de manière large et diversifiée : étudiants et doctorants du labo ou des formations associées, mais aussi plus largement aux étudiants de l'université de Tours (tout public, tous niveaux, sans nécessité de compétences propres aux activités du laboratoire).



Résidence d'Alexia DeFluff, au sein de l'Institut de Recherche et de Biologie de l'Insecte (IRBI) 2020-2021

En outre, la résidence donne lieu à au moins une, voire plusieurs, productions artistiques propres à l'artiste témoignant de ses interactions avec le laboratoire ou co-construites avec les membres du laboratoire (dont le laboratoire peut être coauteur avec l'artiste).

Enfin, la résidence doit donner lieu à une mise en visibilité des interactions et des productions issues du dialogue. Cela passe par la production d'un objet-trace par l'artiste et par une forme de restitution libre, co-construite entre le laboratoire et l'artiste (livret, exposition, film de présentation... ou toute autre forme pouvant être montrée ou diffusée au sein de l'université et auprès des partenaires extérieurs de l'université de Tours : collectivités, structures culturelles...).

Toute autre forme de communication et diffusion supplémentaire peut par ailleurs être envisagée : posters, blogs, vidéos, émissions de radio, suivi via les réseaux sociaux, fête de la science...

Les résidences d'artistes à l'université de Tours sont toutes différentes, il y a néanmoins plusieurs constantes :

- La résidence s'étend de 4 mois à 9 mois au maximum (de septembre à mai), l'artiste est présent.e à Tours, en fonction de son projet, à hauteur de 8 à 12 jours/mois environ.
- L'artiste est accueilli.e au sein du laboratoire. Il ou elle doit pouvoir s'immerger dans l'unité de recherche, soit physiquement dans un lieu ou plusieurs lieux dédiés ou partagés, soit grâce à des réunions, moments d'échanges, temps de travail réguliers avec des chercheurs impliqués.
- L'artiste peut être associé.e à un événement spécifique organisé par le laboratoire lui permettant de s'imprégner des thématiques scientifiques abordées par le labo (colloque, journée d'étude, communication, exposition, campagne de terrain...)

Les demandes suivantes sont soumises à l'artiste :

- L'artiste doit pouvoir animer (seul.e ou en tandem avec des membres du laboratoire) plusieurs ateliers de pratique artistique, des rencontres avec les étudiants, et des formes d'interaction avec la communauté universitaire plus généralement (BIATSS, EC, enseignants) et proposer des temps de restitution auprès du grand public. Au moins un atelier sera ouvert à tous les étudiants de l'Université, d'autres pourront être proposés à des publics plus spécialisés qu'ils s'agissent d'étudiants, de doctorants, de personnels et d'enseignants-chercheurs, possiblement en lien avec les formations dans lesquelles les membres du laboratoire interviennent.
- La résidence donne lieu à la création d'une œuvre personnelle de l'artiste dont l'exploitation est cédée à l'Université selon des modalités détaillées dans la convention entre les deux parties. Une ou plusieurs œuvres sont également co-crées avec le laboratoire et/ou les étudiants dont les droits de reproduction et de représentation sont cédés par l'artiste à l'Université.
- Enfin, pour permettre à l'artiste de s'immerger pleinement dans le tissu culturel de la ville et du territoire, le service culturel veillera à associer les partenaires culturels locaux les plus adaptés.

2 / CANDIDATURES DES LABORATOIRES

Les candidatures peuvent être présentées par un ou plusieurs membres d'un laboratoire, une équipe ou une unité de recherche dans son ensemble. Toutes les curiosités et les bonnes volontés sont invitées à se manifester.

➔ **Pour se manifester, il suffit de présenter une déclaration d'intérêt - de 3 ou 4 pages maximum - comprenant :**

- La présentation des personnes intéressées et du laboratoire, le nom du ou des porteurs de la résidence, les coordonnées du directeur.trice de l'unité de recherche,
- Les thématiques et sujets abordés par le laboratoire,
- Les locaux où les scientifiques sont situés, les lieux de travail, les types d'équipements existants le cas échéant,
- Les formations associées aux membres du laboratoire intéressés par le projet de résidence (niveau de formation, diplôme, profils d'étudiants)
- **Une note d'intention présentant les motivations des porteurs du projet explicitant la thématique proposée pour la résidence et ses enjeux, ainsi que leur curiosité, leurs envies, leurs aspirations, leurs doutes.**

À noter :

- La collaboration potentielle avec un artiste peut rester à l'état de projection ou d'ébauche.
- Le laboratoire pourra indiquer des préférences ou des aspirations sur une forme artistique, des types de catégories d'arts privilégiés ou des exemples d'artistes ayant retenus l'attention des membres du laboratoire.
- Un appel à candidature pour choisir l'artiste en résidence sera organisé par le service culturel avec les chercheurs porteurs du projet.

Pour toute question ou hésitation sur l'opportunité de postuler, n'hésitez pas à vous adresser directement à Cécile Thomas, chargée des résidences au service culturel (cecile.thomas@univ-tours.fr ou 02.47.36.66.43 / 06.27.54.54.17)

Ce document devra être envoyé pour le lundi 22 janvier à midi, au plus tard.

Un entretien avec les porteurs de projet de résidence aura lieu le vendredi 2 février 2024

Comment sont sélectionnés les laboratoires ?

La réponse à l'appel à manifestation est portée par le laboratoire et est signée et validée par son DU.

Les critères de sélection sont :

- La qualité de la proposition du laboratoire, les perspectives offertes entre la thématique, la/les discipline(s) et les types d'arts envisagés
- La disponibilité démontrée par le laboratoire pour accueillir l'artiste
- L'adéquation entre l'intention du laboratoire et l'appel à manifestation du service culturel.
- La faisabilité du projet de dialogue art-science
- La variété des disciplines et composantes représentées (en fonction des années précédentes)
- La possibilité de mobiliser les étudiants d'une formation de l'université de Tours pour participer aux ateliers proposés par l'artiste

Commission de sélection du laboratoire

Le choix du laboratoire participant est piloté par le service culturel et par une commission ad hoc qui comprend la chargée de mission de la résidence, les VP Recherche, Culture et Valorisation, les directeurs.trices des services de la recherche et de la culture et de volontaires représentants du conseil culturel de l'Université de Tours (personnels BIATSS de l'université, E-C des composantes).

3/ INFORMATIONS SUR LE CHOIX ET LE BUDGET DE L'ARTISTE ACCUEILLI EN RÉSIDENCE

Fort de son expérience de plusieurs années, le service culturel de l'université construit le projet entre laboratoire et artiste, pilote son lancement, assure le suivi de la résidence et participe activement à l'accueil de l'artiste et à la production du projet, la communication, le lien avec les structures culturelles du territoire et initie les manières d'impliquer les étudiants.

Construction du projet entre le laboratoire et l'artiste

Le service culturel est le maître d'œuvre de la résidence, il élabore le projet avec le laboratoire, identifie les interactions possibles avec l'artiste, conçoit l'appel d'offre lancé aux artistes et oriente le comité qui sélectionne l'artiste en résidence. Il accompagne ensuite les interactions et réalisations entre l'artiste et le laboratoire.

Critères et processus de sélection des artistes

Suite à l'appel à projets lancé pour sélectionner un artiste, le comité classe les propositions en fonction des critères définis par le laboratoire, avec le service culturel et la DRAC.

Comité de sélection de l'artiste

Le comité de sélection est constitué de :

- La commission qui a choisi le laboratoire
- Le service culturel
- Des membres du laboratoire, investis dans le dépôt de projet
- Les VP Culture, Recherche et Partenariat
- Des représentants de la commission culture
- Les structures culturelles qui font référence si besoin



Soirée de présentation de la résidence de Julia Deck, au sein de PRIM en 2021-2022

Suivi et financement de la résidence d'artiste

Le service culturel gère, en lien étroit avec le laboratoire et l'artiste, le calendrier et le budget de la résidence. Il oriente les réalisations, accompagne le montage des ateliers à destination des étudiants et du grand public et participe à la définition de l'œuvre trace avec le laboratoire.

Le budget, déterminé en fonction des besoins et des modalités d'accueil est plafonné à 30 000€. Il couvre notamment une bourse de création pour l'artiste, la production des œuvres, les déplacements, l'hébergement, l'objet trace de la résidence, les supports de communication...

Il n'est pas demandé de participation financière au laboratoire, mais le laboratoire peut abonder s'il le souhaite, pour mettre en plus un dispositif particulier ou supplémentaire (soirée, atelier supplémentaire, hébergement plus long).

Calendrier prévisionnel de la résidence

- Étude des candidatures reçues : mercredi 24 janvier 2024
- Entretien avec les porteurs de projet de résidence : vendredi 2 février 2024
- Diffusion de l'appel à projets dans les milieux artistiques préalablement co-rédigé par le laboratoire et le service culturel : lundi 19 février 2024
- Date de clôture de l'appel artistique : dimanche 21 avril 2024
- Comité de sélection artistique : mardi 14 mai 2024
- Entretiens avec les artistes présélectionnés : mardi 21 et mercredi 22 mai 2024
- Réflexions et échanges entre les chercheurs et l'artiste : 2 jours à Tours à placer avant la mi-juin 2024
- Rédaction de la présentation de la résidence et de son préprogramme pour insertion dans la plaquette de la saison culturelle : avant le 15 juin
- Lancement résidence : à partir de septembre 2024
- Sortie de résidence : avant la fin de l'année 2025 au plus tard

4 / CONTACT

Cécile Thomas, responsable des résidences au service culturel de l'université de Tours

cecile.thomas@univ-tours.fr - 02.47.36.66.43 / 06.27.54.54.17

Retrouvez les informations sur l'AMI Résidences d'artiste : <https://culture.univ-tours.fr/appele-a-candidature-residence-dartiste-2024-2025>

Ainsi que sur les résidences passées : <https://culture.univ-tours.fr/residences-passees>